

LES AUGUSTINES

Historique

La Maison des Augustines est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) privé associatif de loi 1901, à but non lucratif, situé à Le Pont de Beauvoisin en SAVOIE. Elle fait partie de l'ACIS France dont le siège social se situe à LILLE, qui regroupe 18 établissements dans la France.

L'établissement accueille des personnes âgées valides, semi-valides ou dépendantes pour des séjours de longue et courte durée. Il dispose de 77 lits médicalisés dont 12 places au sein d'une Unité protégée, le Névé, dédié à l'accueil et à l'accompagnement des personnes âgées désorientées atteintes de troubles neurologiques et/ou de la maladie d'Alzheimer, d'une place en hébergement temporaire et une place en accueil de jour.

LE NÉVÉ

Entrée des AUGUSTINES



Le Névé



KERMESSE AUX AUGUSTINES





Journée crêpes





CIAS VAL GUIERS



Situation Actuelle

Les Résidents

ST GENIX

- EHPAD : 59 résidents
- Dont un unité protégée de 5 lits
- 1 Chambre d'hébergement Temporaire
- Résidence Autonomie : 40 résidents
- Accueil de Jour : 6 bénéficiaires

TOTAL : 105 personnes

PONT DE BEAUVOISIN

- EHPAD : 26 résidents
- Résidence Autonomie : 30 résidents
- SAAD : 67 bénéficiaires
- SSIAD : 37 bénéficiaires

TOTAL : 160 personnes

Au total, **260 personnes âgées** sont accompagnées ou
prisent en charges

Pour un total d'environ **165 salariés**

Possibilités d'accueil et d'accompagnement :

70 places en Résidence Autonomie

85 places d'EHPAD

(dont 5 en unité protégée et 10 pour malade Alzheimer et maladie apparentée)

6 places d'Accueil de Jour

67 personnes qui bénéficient d'aide à domicile

37 personnes qui peuvent bénéficier d'un service de soins à domicile

- **Rappel :**

Le projet de création d'une plateforme de services gérontologiques est né du souhait, déjà ancien (2007/2008) de rapprochement des ESMS de St Genix les Villages et de Pont de Beauvoisin.

Le souhait des élus mais également le nôtre, est d'offrir des réponses adaptées aux besoins actuels et à venir à la population de l'Avant Pays Savoyard, voir du bassin de vie.

LES VALEURS FONDAMENTALES DU CIAS

- **La solidarité** est traditionnellement un devoir social ou une obligation réciproque d'aide ou d'assistance entre les personnes d'un groupe, d'une communauté ou des équipes du fait du lien qui les unit et cela devra être le cas pour les professionnels du CIAS.

- Comme l'on souhaite les élus du Territoire l'ensemble des salariés doit par sa présence auprès des différents usagers, promouvoir une citoyenneté inclusive et notamment sans discrimination dû à l'âge et en leur permettant de « Vivre comme tout le monde »

- Participer ou leur permettre de participer à la vie du village ou de la cité et en être acteurs, sortir de l'isolement quel que soit leur lieu de vie.



- Les agents adoptent en toute circonstance une attitude neutre et sans jugement à l'égard des habitants, des résidents, des bénéficiaires et de leur collègues. Ils veillent au respect de la dignité de chacun. L'ensemble du personnel doit permettre à chaque résidents ou bénéficiaires de demeurer des citoyens sans discrimination dû à l'âge.

- Les élus de Val'Guiers défendent l'universalité des droits des personnes âgées et inscrivent leur action sociale dans cette perspective. Le CIAS sera le vecteur opérationnel de cette volonté. Vous devrez sur le terrain être les garants de cette universalité des droits pour tous, dans le respect de la condition de chacun, de sa dignité et de ses souhaits de vie.

LES ADMISSIONS :
COMMENT SONT-ELLES ORGANISEES ?

Dépôt du dossier sur Via Trajectoire par le demandeur ou sollicitation urgente par l'un des partenaires (Dpt, MRS, médecins, élus, familles, assistantes sociales, hôpitaux, etc....)



Depuis septembre 2022 les établissements du CIAS VALGUIERS font partie de la CIENI (coopération inter-Etablissements Nord Isère) Une convention de partenariat a été signée avec le GHND afin de participer au traitement des dossiers de demande d'admission au sein des établissements. La commission se réunit une fois tous les quinze jours avec la secrétaire du GHND un médecin co et un(e) cadre de santé de chaque établissement de la CIENI. Chaque dossier du futur résident est admissible au regard des éléments médicaux et administratifs enregistré sur *Via Trajectoire*.



En fonction des possibilités d'accueil au sein des structures du CIAS et du choix du demandeur, de sa ou ses pathologies, il sera orienté vers telle ou telle structure.



Au sein des établissements la commission d'admission se réunit sous la responsabilité de la Direction et valide l'entrée de telle ou telle personne.
(Médecin Co, cadre de santé, infirmière co, secrétaire.)

NOMBRE DE DEMANDES d'HEBERGEMENT TRAITEES DANS LE CADRE DE LA CIENI depuis Octobre 2021

Nombre de demandes traitées en amont de la CUA : **2 189**

Nombre de demandes traitées par la CUA : **4 961**

Total : **7 150** dossiers ont été traités

EXEMPLES :

Demande d'un couple en rapprochement familial à Pont pour la résidence autonomie.

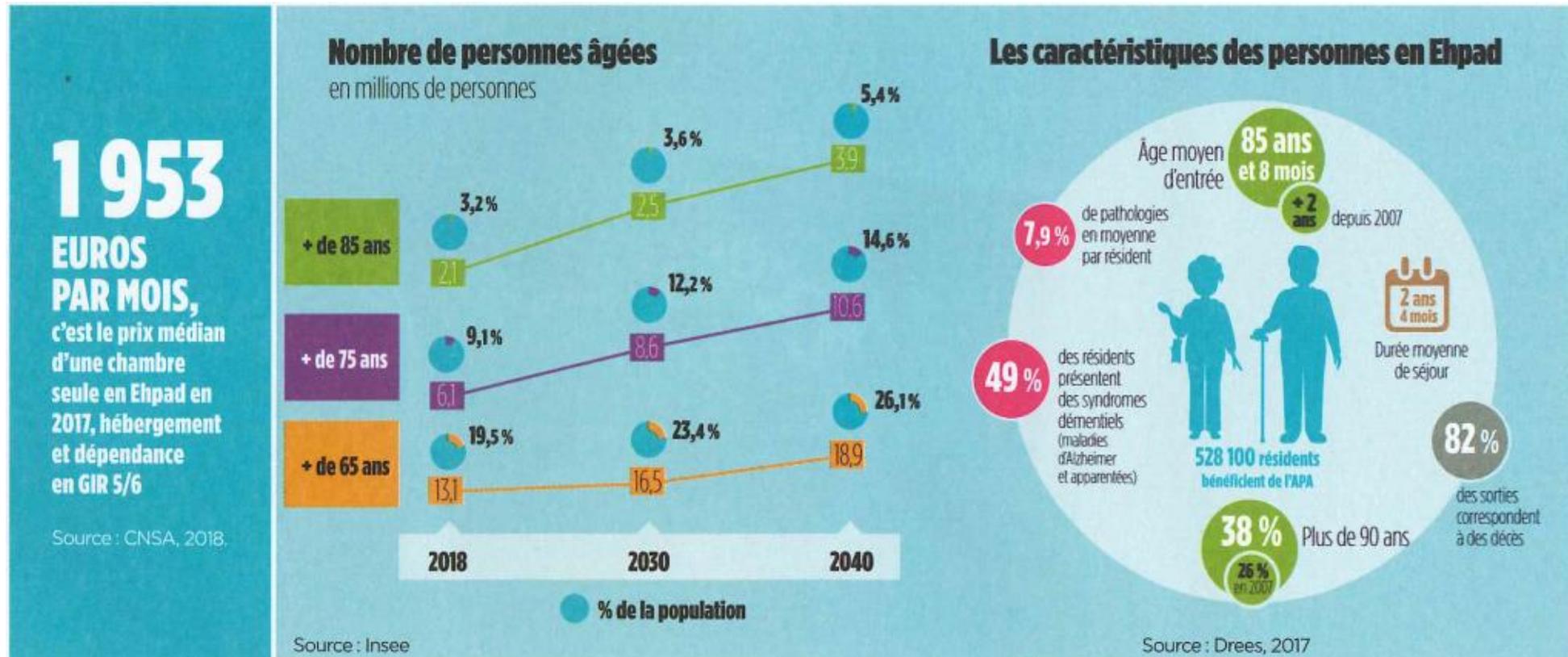
Ils seront finalement accueilli à St Genix après visite, faute de place à Pont.
(Avantage souligné par ce couple : même esprit, même qualité d'accueil et même Direction).

Demande d'une personne âgée afin de permettre l'accueil de son mari à Pont pendant trois mois (hébergement temporaire) afin que celle-ci, se fasse opérer. La Quiétude ne pouvant répondre favorablement, c'est à St Genix qu'il sera accueilli. On peut noter encore une fois que le fait de proposer un autre lieu d'accueil, mais avec les même interlocuteurs et les mêmes garanties de qualité d'accompagnement est un gage de sécurité et rassure les familles.

Et demain, comment répondre au défi de l'avancée en âge qui est devant nous ?

Point sur l'évolution de la population âgée en France

Exemple concret du partenariat entre les deux structures



Aujourd'hui, l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées dans nos structures et en dehors, ça se passe comment ?

Entrée en établissement de plus en plus tardive

```
graph TD; A[Entrée en établissement de plus en plus tardive] --> B[Accroissement du nombre de personnes souffrant de maladies neurodégénératives au sein des structures. Du fait de la démographie, le nombre de personne en perte d'autonomie va inéluctablement s'accroître.]; B --> C[Evolution des besoins et des attentes de la population.]; C --> D[Nette préférence pour le maintien à domicile. Cette préférence pour le domicile ne doit cependant pas dissimuler certains risques.]; D --> E[Changer le regard sur les structures pour personnes âgées et valoriser les bonnes pratiques.];
```

Accroissement du nombre de personnes souffrant de maladies neurodégénératives au sein des structures. Du fait de la démographie, le nombre de personne en perte d'autonomie va inéluctablement s'accroître.

Evolution des besoins et des attentes de la population.

Nette préférence pour le maintien à domicile.
Cette préférence pour le domicile ne doit cependant pas dissimuler certains risques.

Changer le regard sur les structures pour personnes âgées et valoriser les bonnes pratiques.

Quelques éléments de réponses :

- Tendre vers une individualisation des offres.
- Interagir entre la vie à domicile et l'accueil en établissements.
- Diversification des offres et des services.
- Offrir un panel de services à la population du secteur adapté au plus près de leurs besoins.
- Fluidifier et simplifier le parcours de la personne âgée et de leurs proches aidants en facilitant les démarches.
- Créer une porte d'entrée unique simple et déjà identifier par la population
- Créer un vrai lien avec les services du département, de l'hôpital et tous les professionnels de santé ou association. Limiter au maximum le travail en silo.

CONCLUSION

La France vieillit mais le défi de l'avancé en âge est encore devant nous. Nous allons devoir faire face à la réalité démographique de la hausse du nombre de personnes âgées dépendantes avec un effort financier à prévoir.

En effet, le regard sur le grand âge doit évoluer ; nous devons faire évoluer l'offre proposée. Les français souhaitent une présence de personnel auprès de leurs aînés, suffisante, plus qualifiée mais également humaine.

Nous ne nous en sortirons pas avec un seul modèle d'accompagnement du Grand Age. Le fonctionnement au sein des EHPAD doit évoluer, le nom « EHPAD » lui-même devrait être changé.

Il est impératif de multiplier les offres d'accueil et de garder à l'esprit que l'accompagnement du Grand Age est un vrai métier. Nous ferions une erreur en opposant le domicile et l'accueil en structure car nous aurons besoin de l'un ou de l'autre avec des alternatives. Le ou les proches aidants sont parfois eux aussi âgés.

Il est également indispensable de restaurer l'attractivité des métiers du Grand Age en améliorant les conditions d'exercice. Nous peinons à recruter et devant la hausse attendue du nombre de personnes en perte d'autonomie, la pénurie de personnel constitue un vrai risque de rupture du soin.

LA VIE EN PHOTO



Rencontres intergénérationnelles



Sortie restaurant





Sortie glaces au bord du lac



Sortie en calèche





Atelier numérique



Vacances 2018

